



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des contributions AFC

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Participations qualifiées de la **fortune privée 2025**

Détermination de la déduction pour l'impôt fédéral direct

Nº de contribuible

Commune

Nom

Prénom/s

Les revenus des participations qualifiées énumérés ci-après doivent être mentionnés dans l'état des titres ou dans la formule DA-1. Je(nous) fais(ons) valoir, pour ces revenus de participation, l'application de la procédure d'imposition limitée à 70% (art. 20, al. 1bis, LIFD).

Revenus bruts totaux sur participations qualifiées de la fortune privée
**Déduction au titre de participation qualifiée à l'impôt fédéral direct
(30% des revenus bruts totaux de la fortune privée)**

A reporter sous
chiffre 15.8 de
la déclaration
d'impôt, page 3